



syndicat

**interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs**



Fédération des Associations du Personnel
de la CEGM et de la HEM

**Lettre d'information
À diffuser aux collègues**

**Au personnel employé dans les Écoles de
musique, danse et théâtre (CEGM)**

Genève, le 30 mai 2024

Cher-e-s collègues,

Le SIT et la FAPCEGM-HEM, organisations représentatives du personnel et signataires de la CCT des Ecoles CEGM, vous communiquent plusieurs informations concernant vos conditions de travail.

Mécanismes salariaux

Indexations salariales : Suite aux mobilisations multiples auxquelles vos organisations SIT et FAPCEGM-HEM ont participé avec le Cartel intersyndical, vos salaires ont été indexés en 2023 et en 2024. En 2023, ce sont 2,44% d'augmentation de vos salaires qui ont été obtenus et 1% en 2024. Si cela ne compense pas entièrement le renchérissement du coût de la vie, il s'agit néanmoins d'une victoire.

Harmonisation salariale : Depuis plusieurs années, le SIT et la FAPCEGM-HEM ont interpellé les Conseillères d'Etat en charge du DIP pour rappeler l'engagement pris par le passé de parvenir à l'harmonisation salariale, en mettant un terme à l'inégalité de traitement salariale entre collègues des « petites » et des « grandes » écoles. Enfin, grâce à ces interventions sans relâches, vos écoles ont obtenu du DIP, dès janvier 2024, les budgets nécessaires à ce que les collègues enseignant-e-s de petites écoles reçoivent un salaire en classe 17 annuité 0. Il était temps ! Nous déplorons encore l'absence de respect du mécanisme des annuités et le traitement différenciés de la nouvelle école qui a rejoint la CEGM, la Bulle d'air, qui n'a pas encore reçu le budget nécessaire à l'harmonisation salariale de ces employé-e-s concerné-e-s.

Annuité : Il demeure donc une inégalité de traitement entre collègues travaillant dans les écoles de la CEGM. Nous vous proposons de venir en discuter à l'AG du personnel des écoles affiliées à la CEGM afin de nous mandater pour obtenir le plein respect des mécanismes salariaux.

Être membres du syndicat SIT et/ou de votre association nous permet d'effectuer le travail visant à défendre vos conditions de travail, dont les mécanismes salariaux font partie.

Assemblée générale du personnel : mardi 25 juin 2024 à 13h30 au SIT, 16 rue des Chaudronniers, ou par visioconférence

Nous vous ferons un retour sur les dossiers en cours, notamment celui des **accompagnateur-trices de musique** et celui de **l'étude mandatée par le DIP sur le temps de travail de l'enseignant-e**. Une invitation vous parviendra d'ici là.

Vous trouverez aussi des informations sur les dossiers en cours, tels que la réévaluation des fonctions G'Evolve et différents projets de loi qui attaquent les prestations et les conditions de travail du secteur publique et subventionnés sur le site du [CARTEL](#) intersyndical et du [syndicat SIT](#).

Pour le SIT, Clara Barrelet, secrétaire syndicale, cbarrelet@sit-syndicat.ch

Pour la FAPCEGM-HEM, bureau@fapcegm-hem.org

Rejoignez-nous !

L'action syndicale est indispensable pour améliorer vos conditions de travail et défendre vos droits : page internet de [votre secteur](#) au syndicat SIT.

Représentez le personnel de votre école en participant aux assemblées des délégué-e-s de la [FAPCEGM-HEM](#) et/ou assemblées du personnel : <https://fapcegm-hem.org/>

Pour plus
d'informations
www.sit-syndicat.ch

